



Communiqué de presse du 22 mai 2024

Congrès Forestier 2024: le rajeunissement de la forêt au cœur des débats

Le 3 septembre 2024, Berne accueillera le 2e Congrès Forestier national. La question centrale de cette manifestation sera de savoir comment assurer la régénération de la forêt sous la pression des populations élevées de gibier et du changement climatique.

En ces temps de changement climatique, un rajeunissement fonctionnel de la forêt est indispensable pour la diversité des essences, des structures et de la génétique. D'elles dépendent la résilience et la capacité d'adaptation des futures générations de forêts. Mais le rajeunissement naturel des forêts est de plus en plus sous pression dans toute la Suisse, avec toutefois des différences régionales. La situation du rajeunissement est particulièrement préoccupante dans les forêts protectrices, comme le montrent les résultats intermédiaires sur les années de recensement 2018 à 2022 du cinquième inventaire forestier national (IFN5), en cours. Malgré les efforts, la situation ne s'est guère améliorée depuis l'IFN4. L'influence du gibier y joue un rôle central dans la mesure où les cerfs et les chevreuils abrutissent de préférence les essences auxquelles on attribue un grand rôle dans le cadre du changement climatique.

La Confédération doit veiller à ce que la forêt puisse remplir ses fonctions de protection, d'exploitation et de bien-être. Les cantons doivent réglementer le gibier conformément à la législation sur les forêts et la chasse de manière à garantir la conservation de la forêt et son rajeunissement naturel avec des essences adaptées à la station et sans mesures de protection. Lorsque cela n'est pas possible, les cantons doivent prendre des mesures pour prévenir les dégâts imputables au gibier. Dans ce contexte, la responsabilité de l'efficacité des mesures mises en œuvre incombe en dernière instance à la Confédération. En outre, les dégâts dus au gibier et les mesures de prévention des dégâts du gibier entraînent des coûts considérables pour les propriétaires de forêts. Ceux-ci doivent être indemnisés.

Mot de bienvenue du Conseiller fédéral Albert Rösti

Comment s'assurer que la Confédération et les cantons assument leurs responsabilités? Quelles sont les attentes des divers·e·s intervenant·e·s? Comment les chasseur·euse·s et les propriétaires forestiers peuvent-ils/elles se rapprocher les un·e·s des autres, surmonter leurs divergences et trouver des solutions communes? Comment continuer à garantir le développement durable des forêts et assurer les prestations forestières exigées par la société?

Ces questions et d'autres encore seront discutées par des représentant·e·s des secteurs forestier, politique, et de la chasse lors du Congrès forestier national 2024. De plus, le Conseiller fédéral Albert Rösti, chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), adressera un message de bienvenue aux personnes présentes.



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Sur place ou en livestream

Le premier Congrès Forestier, qui s'est tenu il y a deux ans, s'est déjà imposé comme une plateforme d'échange sur des sujets pratiques et des informations spécifiques au domaine forestier. Mais il doit aussi laisser suffisamment de place pour la mise en réseau des divers·e·s acteur·rice·s de la forêt, de la chasse, de la politique et des autorités.

Le Congrès Forestier du 3 septembre 2024, de 08h30 à 17h30, peut être suivi sur place au Casino de Berne ou en livestream sur Internet. Une traduction simultanée en français sera proposée. Les frais de participation sur place s'élèvent à 200 francs et comprennent l'inscription au congrès ainsi que les repas sur place (cocktail dînatoire à midi et apéritif de réseautage après la manifestation). L'accès au livestream s'élève à 120 francs. Vous pouvez vous inscrire sur www.congresforestier.ch.

Contact:

Benno Schmid
responsable Communication et Politique, ForêtSuisse
+41 32 625 88 71
benno.schmid@waldschweiz.ch

ForêtSuisse – Association des propriétaires forestiers

ForêtSuisse est l'association faîtière des propriétaires forestiers. Conjointement avec ses 25 associations cantonales, elle représente les intérêts des quelque 250'000 propriétaires de forêts privées et publiques du pays.

ForêtSuisse s'engage en faveur de conditions cadres permettant aux propriétaires, exploitantes et exploitants forestiers de pratiquer une sylviculture économiquement viable, écologiquement durable, et à même de préserver la vitalité et la diversité des forêts.

Pour en savoir plus: www.foretsuisse.ch